

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 1 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: CARBOTHANE 8830 - B  
Code produit: J3070908B  
UFI: 3C8Q-R0DV-Y00S-U7CM

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Durcisseur, en combinaison avec des polymères hydroxylés, principalement des polyesters et des polyacrylates, pour la préparation de systèmes à 2 composants. USAGE PROFESSIONNEL

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

##### Identification de l'entreprise:

Entreprise: **Carboline**  
Adresse: C/Numancia, 185 Entresuelo 1<sup>a</sup>  
Ville: 08034 Barcelona  
Province ou région: Barcelona  
Numéro de Téléphone: +34 932 09 60 19  
E-mail: iboter@carboline.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures)

Service d'information toxicologique (Institut national de toxicologie et de sciences médico-légales) Téléphone : +34 91 5620420.  
Informations en espagnol (24h/24 et 7h/7). Uniquement destiné à fournir une réponse sanitaire en cas d'urgence.

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4 : Nocif par inhalation.  
Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Flam. Liq. 3 : Liquide et vapeurs inflammables.  
Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 2 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025



Mention d'avertissement:

### Attention

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P321	Se necesita un tratamiento específico (ver referencia a instrucciones de primeros auxilios en FDS).
P370+P378	En caso de incendio: Utilizar extintor de polvo o Co2 para la extinción.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH:

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Contient:

acétate de n-butyle

solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).]

xylène

N-[6-(3-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetidino-1-yl]hexyl}-2,4-dioxo-1,3-diazetidino-1-yl)hexyl]formamide, N-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetidino-1-yl]hexyl}formamide

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 3 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à la Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 28182-81-2	N-[6-(3-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl)hexyl]formamide, N-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}formamide	37 - 74.99 %	Acute Tox. 4, H332 - Skin Sens. 1, H317 - STOT SE 3, H335	-
Index No: 601-022-00-9 CAS No: 1330-20-7 CE No: 215-535-7 Registration No: 01-2119488216-32-XXXX	[1] [2] xylène	10 - 24.99 %	Acute Tox. 4 *, H312 - Acute Tox. 4 *, H332 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315	-
Index No: 607-025-00-1 CAS No: 123-86-4 CE No: 204-658-1 Registration No: 01-2119485493-29-XXXX	[2] acétate de n-butyle	1 - 19.99 %	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336, EUH066	-
Index No: 649-356-00-4 CAS No: 64742-95-6 CE No: 265-199-0 Registration No: 01-2119486773-24-XXXX	solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).] (contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène)	2.5 - 9.99 %	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336, EUH066	-
Index No: 601-023-00-4 CAS No: 100-41-4 CE No: 202-849-4 Registration No: 01-2119489370-35-XXXX	[1] [2] éthylbenzène	0 - 9.99 %	Acute Tox. 4 *, H332 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT RE 2, H373(organos de audición)	-
Index No: 615-012-00-7 CAS No: 4083-64-1 CE No: 223-810-8 Registration No: 01-2119980050-47-XXXX	4-isocyanatosulfonyltoluène, isocyanate de tosyle	0.1 - 0.99 %	Eye Irrit. 2, H319 - Resp. Sens. 1, H334 - Skin Irrit. 2, H315 - STOT SE 3, H335, EUH014	Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 5 % STOT SE 3, H335: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5 %
Index No: 615-011-00-1 CAS No: 822-06-0 CE No: 212-485-8 Registration No: 01-2119457571-37-XXXX	[2] di-isocyanate d'hexaméthylène	0 - 0.499 %	Acute Tox. 3 *, H331 - Eye Irrit. 2, H319 - Resp. Sens. 1, H334 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 - STOT SE 3, H335	Resp. Sens. 1, H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,5 %

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 4 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctène ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

##### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

##### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

##### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

##### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des phlyctène ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

Un contact répété ou prolongé avec les yeux peut provoquer des picotements, des larmoiements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets sédatifs et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Il peut provoquer une réaction allergique, la dermatite, une rougeur ou un gonflement de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Produit inflammable, il faut prendre les mesures de prévention nécessaire pour écarter les dangers, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés:

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 5 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
- Vapeurs ou gaz inflammables

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficielles ou souterraines, du sol et du sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 6 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.  
Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.  
Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.  
Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000	50.000

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

ENDURECEDOR

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
xylène	1330-20-7	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	221 (skin)
			Court terme	100 (skin)	442 (skin)
		France [2]	Huit heures	50 (Risque de pénétration percutanée)	221 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	100 (Risque de pénétration percutanée)	442 (Risque de pénétration percutanée)
acétate de n-butyle	123-86-4	France [2]	Huit heures	50	241
			Court terme	150	723
éthylbenzène	100-41-4	European Union [1]	Huit heures	100 (skin)	442 (skin)
			Court terme	200 (skin)	884 (skin)
		France [2]	Huit heures	20 (Risque de pénétration percutanée)	88,4 (Risque de pénétration percutanée)
			Court terme	100 (Risque de pénétration percutanée)	442 (Risque de pénétration percutanée)

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 7 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	France [2]	Huit heures	0,01 (Risques d'allergie respiratoire et période de référence de 5 minutes)	0,075 (Risques d'allergie respiratoire et période de référence de 5 minutes)
			Court terme	0,02 (Risques d'allergie respiratoire et période de référence de 5 minutes)	0,15 (Risques d'allergie respiratoire et période de référence de 5 minutes)

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m <sup>3</sup> )
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	480 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	102,34 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	960 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	859,7 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	480 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	102,34 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	960 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	859,7 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	3,4 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	3,4 (mg/kg bw/day)
solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).] CAS No: 64742-95-6 EC No: 265-199-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	100 (mg/m <sup>3</sup> )

- Continue à la page suivante. -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 8 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m <sup>3</sup> )
di-isocyanate d'hexaméthylène CAS No: 822-06-0 EC No: 212-485-8	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	0,035 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	0,035 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	eau (eau douce)	0,18 (mg/l)
	eau (eau de mer)	0,018 (mg/l)
	eau (rejets intermittents)	0,36 (mg/l)
	STP	35,6 (mg/l)
	sédiment (eau douce)	0,981 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,0981 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,0903 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>	
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Endurecedor, en combinación con polímeros hidroxilados, principalmente poliésteres y poliácrilatos, para la preparación de sistemas de 2 componentes. USO PROFESIONAL</b>	
<b>Protection respiratoire:</b>		
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.	
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405	
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.	
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.	
Type de filtre nécessaire:	A2	
<b>Protection des mains:</b>		
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques	
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.	
Normes CEN:	EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420	

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 9 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Épaisseur du matériau (mm): 0,35
<b>Protection des yeux:</b>			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
<b>Protection de la peau:</b>			
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346		
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.		
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.		

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 158 °C (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: 29 °C (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: Non applicable (La substance/le mélange n'est pas soluble dans l'eau.).

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 10 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Pression de vapeur: 5,495 (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)  
Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Densité relative: 0,957  
Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.  
Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

### 9.2 Autres informations.

#### Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables:

Combustion entretenue: Oui.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Liquide et vapeurs inflammables.

### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctènes ou une dermatose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

L'exposition à une concentration de vapeur issue des solvants excédant la limite d'exposition au produit pendant le travail peut avoir des effets négatifs, (par exemple irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central). Parmi les symptômes nous citerons: mal de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, la perte de conscience.

En nous basant sur les propriétés connues des isocyanates et en tenant compte des informations techniques relatives à des produits similaires en notre possession, nous en déduisons que ce produit peut être à l'origine de problèmes d'irritation et / ou de sensibilisation respiratoire aiguë, pouvant induire un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation de pression au niveau du thorax. En conséquence de quoi les personnes sensibilisées peuvent présenter des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à une atmosphère contenant une concentration inférieure au niveau d'exposition au produit. Une exposition répétée au produit peut provoquer des maladies respiratoires chroniques.

#### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substitue a la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 11 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

xylène  CAS No: 1330-20-7      EC No: 215-535-7	Oral	LD50 Rat 4300 mg/kg bw [1] LD50 rat (male) 3523 mg/kg bw [2]  [1] AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956 [2] Study report, 1986, similar to EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
	Cutané	LD50 Rabbit > 1700 mg/kg bw [1] LD50 rabbit 12126 mg/kg bw [2] (male)  [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974 [2] Publication, 1962, unnamed
	Inhalation	LC50 Rat 21,7 mg/l/4 h [1] LC50 Rat 6350 ppm (4 h) [2]  [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974 [2] The toxicological properties of hydrocarbon solvents, Hine CH, Zuidema HH (1970), Industrial Medicine 39, 215-200
éthylbenzène  CAS No: 100-41-4      EC No: 202-849-4	Oral	LD50 Rat 3500 mg/kg bw [1]  [1] AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956
	Cutané	LD50 Rabbit 15400 mg/kg bw [1]  [1] Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 13, Pg. 803, 1975
	Inhalation	

a) toxicité aiguë;  
Produit classé:  
Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)  
Mélanges:  
ATE (Cutané) = 6.192 mg/kg  
ATE (Inhalation) = 14 mg/l/4 h (Vapeurs)

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;  
Produit classé:  
Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
Produit classé:  
Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;  
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;  
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;  
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;  
Produit classé:  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut irriter les voies respiratoires.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 12 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
xylène  CAS No: 1330-20-7    EC No: 215-535-7	Poissons	LC50	Fish	15,7 mg/l (96 h) [1]  [1] Bailey, H.C., D.H.W. Liu, and H.A. Javitz 1985. Time/Toxicity Relationships in Short-Term Static, Dynamic, and Plug-Flow Bioassays. In: R.C.Bahner and D.J.Hansen (Eds.), Aquatic Toxicology and Hazard Assessment, 8th Symposium, ASTM STP 891, Philadelphia, PA :193-212
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacean	8,5 mg/l (48 h) [1]  [1] Tatem, H.E., B.A. Cox, and J.W. Anderson 1978. The Toxicity of Oils and Petroleum Hydrocarbons to Estuarine Crustaceans. Estuar.Coast.Mar.Sci. 6(4):365-373. Tatem, H.E. 1975. The Toxicity and Physiological Effects of Oil and Petroleum Hydrocarbons on Estuarine Grass Shrimp Palaemonetes pugio (Holthuis). Ph.D.Thesis, Texas A&M University, College Station, TX :133 p
	Plantes aquatiques			
éthylbenzène	Poissons	LC50	Fish	80 mg/l (96 h) [1]  [1] Mayer, F.L.Jr., and M.R. Ellersieck 1986. Manual of Acute Toxicity: Interpretation and Data Base for 410 Chemicals and 66 Species of Freshwater Animals. Resour.Publ.No.160, U.S.Dep.Interior, Fish Wildl.Serv., Washington, DC :505 p. (USGS Data File)
	Invertébrés aquatiques	LC50	Crustacean	16,2 mg/l (48 h) [1]  [1] MacLean, M.M., and K.G. Doe 1989. The Comparative Toxicity of Crude and Refined Oils to Daphnia magna and Artemia. Environment Canada, EE-111, Dartmouth, Nova Scotia :64 p
	Plantes	EC50	Algae	5 mg/l (72 h) [1]

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 13 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

CAS No: 100-41-4	EC No: 202-849-4	aquatiques	[1] Galassi, S., M. Mingazzini, L. Vigano, D. Cesareo, and M.L. Tosato 1988. Approaches to Modeling Toxic Responses of Aquatic Organisms to Aromatic Hydrocarbons. <i>Ecotoxicol. Environ. Saf.</i> 16(2):158-169. Masten, L.W., R.L. Boeri, and J.D. Walker 1994. Strategies Employed to Determine the Acute Aquatic Toxicity of Ethyl Benzene, a Highly Volatile, Poorly Water-Soluble Chemical. <i>Ecotoxicol. Environ. Saf.</i> 27(3):335-348
------------------	------------------	------------	---

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	1,78	-	-	Très faible
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	3,15	-	-	Modéré

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7 Autres effets néfastes.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 14 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1263, PEINTURES, 3, GE III, (D/E)

IMDG: UN 1263, PEINTURES, 3, GE III

OACI/IATA: UN 1263, PEINTURES, 3, GE III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-E,S-E

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 3



Numéro de danger: 30

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 10 L

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 36,7 %

Teneur en COV: 351,219 g/l

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 15 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.  
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. (órganos de audición)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet des phrases EUH apparaissant dans la rubrique 3:

EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 3  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4  
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3  
Resp. Sens. 1 : Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1  
Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2  
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 2  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changement de classification de dangerosité (SECTION 2.1).
- Suppression de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrase d'avertissement (SECTION 2.2).

-Continue à la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 16 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

- Ajout de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrases d'avertissement (SECTION 2.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modification des symptômes (SECTION 4.2).
- Modification des mesures de lutte contre les incendies (SECTION 5.3).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.1).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.1).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.2).
- Modification de données sur l'exposition (SECTION 8.1).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Modification de valeurs de toxicité (SECTION 11.1).
- Modification de valeurs d'informations écologiques (SECTION 12.1).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).
- Suppression des abréviations et acronymes (SECTION 16).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

### Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) USA:

CAS No	Nom	Etat
28182-81-2	N-[6-(3-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl)hexyl]formamide, N-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}formamide	Inscrit
1330-20-7	xylène	Inscrit
123-86-4	acétate de n-butyle	Inscrit
64742-95-6	solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).] (contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène)	Inscrit
100-41-4	éthylbenzène	Inscrit
4083-64-1	4-isocyanatosulfonyltoluène, isocyanate de tosyle	Inscrit
822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène	Inscrit

### Inventaire LIS/LES du Canada (Liste intérieure des substances): Statut d'enregistrement

CAS No	Nom	Etat LIS	Etat LES
28182-81-2	N-[6-(3-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl)hexyl]formamide, N-{6-[3-(6-formamidoheptyl)-2,4-dioxo-1,3-diazetid-1-yl]hexyl}formamide	Inscrit	Non
1330-20-7	xylène	Inscrit	Non
123-86-4	acétate de n-butyle	Inscrit	Non
64742-95-6	solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère, naphta à bas point d'ébullition — non spécifié, [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).] (contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène)	Inscrit	Non
100-41-4	éthylbenzène	Inscrit	Non
4083-64-1	4-isocyanatosulfonyltoluène, isocyanate de tosyle	Inscrit	Non

- Continue à la page suivante. -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)



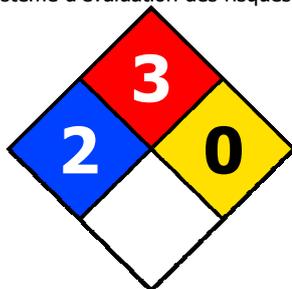
## CARBOTHANE 8830 - B

Version 1 Date d'établissement: 4/06/2024  
Version 3 (substituée à la version 2) Date de révision: 17/03/2025

Page 17 de 17  
Date d'impression: 17/03/2025

822-06-0	di-isocyanate d'hexaméthylène	Inscrit	Non
----------	-------------------------------	---------	-----

Système d'évaluation des risques NFPA 704:



Health hazard: 2 (Hazardous)

Flammability: 3 (Below 100°F)

Reactivity: 0 (Stable)

Abréviations et acronymes utilisés:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.  
BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

- <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>  
<http://echa.europa.eu/>  
Règlement (UE) 2020/878.  
Règlement (CE) No 1907/2006.  
Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.